

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse de la MRC de Montmagny

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale de la Caisse de la MRC de Montmagny, tenue en mode virtuel au siège social de la caisse le 11 avril 2023 à 19h30

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Mme Lysanne Tanguay, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse de la MRC de Montmagny et précise qu'elle agira à titre de présidente d'assemblée.

Elle est assistée dans l'animation par M. Steeve Ouellet, directeur général, la secrétaire du conseil d'administration, Mme Line Lemelin ainsi que la présidente du Comité de mise en candidature, Mme Claudia Blais. Mesdames Lise Hamel et Pascale Paradis sont présentes afin de voir au bon déroulement de la rencontre.

Elle présente ensuite la capsule du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les règles de fonctionnement sont mentionnées par la secrétaire. Les membres de plein droit qui participent à l'assemblée en mode virtuel pourront voter en direct via Accès D ou sur le microsite de la Caisse ainsi qu'au cours des quatre (4) jours suivant la fin de l'AGA sur les sujets présentés pendant la diffusion de l'assemblée. Tous pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels, les ristournes et sur l'élection des membres du conseil d'administration.

2.1 PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

La présidente rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

2.2 NOMINATION DES SCRUTATEURS

La présidente mentionne ici que deux personnes scrutatrices doivent être nommées. Elle recommande Mesdames Lise Hamel, adjointe à la direction générale et Pascale Paradis, cheffe d'équipe, communication et ressources humaines afin d'agir comme personnes scrutatrices étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée.

La présidente demande un proposeur et un appuieur :

RÉSOLUTION :

Sur proposition de (nom retiré) et appuyé par (nom retiré), il est résolu de nommer madame Lise Hamel et madame Pascale Paradis comme scrutatrices pour cette rencontre.

VOTES – POUR - ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Tanguay invite la secrétaire, Mme Line Lemelin, à lire l'ordre du jour.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Caisse de la MRC de Montmagny

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022
3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Réseau de distribution
 - 3.3 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.4 Rapport financier
 - 3.5 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Adoption de résolutions spéciales
 - 5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
 - 5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé
 - 5.3 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4 Élection par acclamation (si applicable)
 - 5.3.5 Élection par votation (vote en différé) si applicable
 - 5.5 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Suite à la lecture de l'ordre du jour, la présidente demande un proposeur et un appuyeur :

RÉSOLUTION :

Sur proposition de (nom retiré) et appuyé par (nom retiré), il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

VOTES – POUR - ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Caisse de la MRC de Montmagny

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 AVRIL 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le microsite de la Caisse. Puisque tous les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ni résumé n'est fait.

La présidente demande maintenant une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

RÉSOLUTION :

Sur proposition de (nom retiré) et appuyée par (nom retiré), il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022.

VOTES - POUR - ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente présente tout d'abord l'ensemble des administrateurs et donne ensuite les principales réalisations de la dernière année :

- Un leadership socioéconomique
- Équité, diversité et inclusion
- Autonomie financière et Tous engagés pour la jeunesse

3.2 RÉSEAU DE DISTRIBUTION

La présidente donne des explications sur l'état de notre réseau de distribution actuel. Elle mentionne que notre défi est de demeurer concurrentiel dans un contexte de grands changements dans le secteur des services financiers tout en continuant à servir le membre de la façon qu'il le souhaite.

3.3 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente invite le directeur général, M. Steeve Ouellet, à présenter le rapport sur la surveillance relative à trois règles déontologiques :

- Situations de conflits d'intérêts : le conseil déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Dépôts et prêts aux personnes intéressées : le conseil n'a constaté aucune dérogation à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée et aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées.
- Contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code : la caisse n'a octroyé aucun contrat

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Caisse de la MRC de Montmagny

3.4. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le directeur général présente les résultats du Mouvement Desjardins pour l'année 2022. Il mentionne que ceux-ci sont excellents. Il invite les membres à regarder une capsule vidéo explicative à ce sujet.

Capsule Évolution des résultats financiers

Immédiatement après la capsule, le directeur général invite les membres à visionner la capsule vidéo du rapport financier de la caisse.

Capsule Rapport financier

Il cède la parole à Mme Lysanne Tanguay.

3.5. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

La présidente présente maintenant le rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu. Elle mentionne qu'un montant de 187 471 \$ a été remis au FADM cette année pour soutenir des initiatives porteuses et ce, dans différentes activités.

Elle mentionne également que le Conseil d'administration a adopté un *Plan d'engagement* et de proximité qui a permis de déterminer les priorités d'investissement afin de s'assurer que l'engagement de la caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté. De plus, elle précise qu'une politique d'investissement a été rendue publique sur le site internet de la caisse visant à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et commandites. Elle invite ensuite les membres à regarder une capsule vidéo reflétant les contributions de la Caisse à la communauté via le FADM.

Capsule bilan de l'engagement

Immédiatement après le visionnement, la présidente invite le directeur général à donner des explications sur la répartition des dons et commandites ainsi que sur le solde du FADM au 31 décembre 2022 :

Éducation	9 611 \$
Santé et saines habitudes de vie	12 960 \$
Culture	8 000 \$
Développement économique	10 681 \$
Engagement social et humanitaire	10 001 \$
Développement des affaires	10 000 \$
Total	61 253 \$

Il présente ensuite la répartition du FADM:

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	
Fonds disponibles (réserve) au 31 décembre 2022	647 k\$
Affectation au FADM	258 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice <ul style="list-style-type: none">• Montant distribué 187 k\$• Récupération d'impôt (49) k\$	(138) k\$
Solde au 31 décembre 2022	767 k\$

Il cède la parole à Mme Tanguay. Elle présente les résultats Mouvement et de la caisse pour les différents programmes offerts, mais propose de regarder une capsule vidéo sur la caisse scolaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Caisse de la MRC de Montmagny

Capsule Caisse scolaire

- Caisse scolaire
- Fonds du Grand Mouvement
- Fonds d'entraide Desjardins
- Microcrédit Desjardins aux entreprises
- Créavenir

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente invite les membres à adresser leurs questions et mentionne que le directeur général assurera un suivi dans les meilleurs délais envers les membres qui n'ont pas eu de réponse à leurs interrogations.

5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

5.1 ADOPTION DE RÉOLUTIONS SPÉCIALES

5.1.1 ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION

La présidente fait la lecture de l'article 8.1 du RIC. Suite à la lecture, elle demande un proposeur et un appuieur :

RÉSOLUTION :

Sur proposition de (nom retiré) et appuyée par (nom retiré), il est résolu d'adopter les modifications au Règlement intérieur de la caisse et au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.

VOTES - POUR - ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) – VOTE EN DIFFÉRÉ

La présidente mentionne ici que la tenue de l'assemblée vise entre autres à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté. Avant de présenter les scénarios, elle invite les membres à regarder une capsule vidéo sur les ristournes.

Capsule Ristournes

Elle invite M. Steeve Ouellet à faire la présentation du scénario en vue de la votation et du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement au FADM.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 511 k\$
Affectations aux réserves plus-values et autres éléments	55 055 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve du FADM	138 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes (année précédente)	12 k\$
SOLDE À RÉPARTIR AU 31 DÉCEMBRE 2022	56 716 k\$
Affectation au FADM	(255) k\$
Affectation à la RRE	(8 683) k\$
Alimentation réserve générale	(47 777) k\$
SOLDE DES EXCÉDENTS À RÉPARTIR	0 \$

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Caisse de la MRC de Montmagny

RÉSOLUTION

Sur proposition de (nom retiré) et appuyée par (nom retiré), il est résolu de proposer la recommandation de partages des excédents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration.

Proposition de versement pour l'année 2022 2 113 132 \$	Ristourne aux membres : 1 857 723 \$ Fonds d'aide au développement du milieu : 255 409 \$
--	--

<i>Taux par 1 000 \$ de volume (particuliers et entreprises)</i>		
<i>Ristournes volumes</i>		<i>Équivalent en millier de \$</i>
Comptes	0,58 \$	293 k\$
Épargnes et placements		272 k\$
Fonds		115 k\$
Prêts et marges de crédit		502 k\$
Ristourne assurances	23 \$ / 1 000 \$ de prime	202 k\$
Ristourne carte de crédit	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	109 k\$
Ristourne produits	Montant de 50 \$	337 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 857 k\$

Il avise les membres que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes seront soumis au vote après la présentation et les discussions de la présente assemblée.

Le directeur général cède la parole à Mme Tanguay.

5.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.3.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Avant d'ouvrir la période d'élection, la présidente précise les rôles de chaque officier pour cette période. La présidente invite Mme Claudia Blais à nous faire part du rapport du comité de mise en candidature.

5.3.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Mme Claudia Blais présente la démarche du profil collectif enrichi et présente le rapport du Comité de mise en candidature. Elle invite les membres à consulter le document de présentation des personnes candidates avant d'exercer leur droit de vote.

Elle passe la parole à Mme Tanguay.

5.3.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

La présidente présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année pour des postes réservés à des groupes :

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Annie Beaumont	Aucun candidat	Éricka Gonthier
Bernard Boulet		
Denis Fournier		
Jérôme La Violette-Côté		

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Caisse de la MRC de Montmagny

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, 3 des 5 personnes candidates présentent leurs candidatures à tour de rôle (par ordre alphabétique). S'abstiendront, M. Denis Fournier étant retenu sur un autre projet professionnel et Mme Gonthier qui est élue par acclamation, nous y reviendrons au prochain point.

- Mme Annie Beaumont
- M. Bernard Boulet
- M. Jérôme La Violette-Côté

5.3.4. ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Comme 1 poste est à pourvoir au conseil d'administration pour le *Groupe C* et que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler, Mme Lysanne Tanguay déclare élue Mme Éricka Gonthier.

5.3.5 ÉLECTION PAR VOTATION (VOTE EN DIFFÉRÉ)

La présidente explique aux membres que, comme nous avons 4 postes à pourvoir dans les groupes A et B, et que nous avons reçu des candidatures pour le groupe A seulement, nous devons appliquer l'article 6.17 du RIC qui stipule que *si l'un des groupes en élection n'a pas suffisamment de candidatures pour combler les postes à pourvoir, et qu'un autre groupe a plus de personnes candidates que de postes à pourvoir, l'article 6.17 du RIC devra être appliqué avant d'annoncer les résultats de l'élection. Ainsi, parmi les personnes candidates qui n'ont pas été élues, celle qui aura obtenu le plus grand nombre de votes sera déclarée élue pour le groupe auquel il manquait de candidatures.* (Réf. :art 6.17 RIC)

5.5. PRÉCISION SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

La présidente mentionne ici que toute la documentation de référence est accessible en cliquant sur le bouton « *Documents* » pour les membres participant à l'assemblée virtuelle, sur le site internet de la caisse ou sur demande auprès de celle-ci. Elle précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès la fin de l'AGA, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 15 avril. La présidente rappelle aux membres les éléments pour lesquels ils sont invités à voter : sur la répartition des excédents annuels (ristournes) et l'élection des administrateurs.

Elle donne également des précisions sur la réécoute de l'assemblée, la documentation disponible et les méthodes de votation. Un vote favorable pour chacune des propositions permettra à la Caisse de pouvoir verser rapidement la ristourne à laquelle les membres ont droit.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle. Elle félicite également l'administratrice nouvellement élue et souhaite bonne chance à ceux qui sont en élection. Elle remercie les gens qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'événement. Elle termine en remerciant tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour mieux servir les membres.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Caisse de la MRC de Montmagny

7. SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Précision sur l'annonce des résultats du vote par la présidente :

Faits saillants entourant l'annonce des résultats :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site internet et auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale extraordinaire de ce soir à moins d'un vote négatif. Dans un tel cas, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation, les membres en seront informés.

Il est présentement 20h55 et la réunion se termine avec la vidéo de fermeture.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition d'excédents annuels, sur le versement et le taux de ristournes, du versement de somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

95.56 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levé le 18 avril 2023 à 14h30.

Signée le 18 avril 2023

Lysanne Tanguay, présidente

Line Lemelin, secrétaire